

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mars 2021

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **Nombre de conseillers en exercice : 15**

Par suite d'une convocation en date du 22 mars 2021, les membres du conseil municipal de DIZIMIEU se sont réunis en session ordinaire en mairie le 25 mars 2021 sous la présidence de Monsieur Didier PILON

**PRÉSENTS** : ALABALL Marjorie, AMEUR Abdelkrim, AMEUR Lydie, FAGAY Anne-Marie, FONTENIER Benoît, FORST Michel, FOURCAUD Quentin, HUCHARD Nathalie, LECRAZ Axel, NGUYEN Luc, POUILLEY Yannick, PINCHON Martine, PILON Didier.

**ABSENTS** : CROUZETTE Dominique, FOURCAUD Quentin, THOLLET Philippe

**POUVOIR** : CROUZETTE Dominique à POUILLEY Yannick, FOURCAUD Quentin à FONTENIER Benoît, THOLLET Philippe à PILON Didier

**SECRETARE DE SEANCE** : NGUYEN Luc

Ouverture de séance : 20h00

#### **2021-007 : Vote des taxes**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de voter le taux des taxes pour 2021, à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.60%

Taxe foncière sur le non bâti: 52.84%

Taxe aménagement : 5%

Il n'est pas nécessaire de voter un taux de taxe d'habitation, celui-ci étant figé à son niveau de 2019.

#### **2021-008: Approbation compte de gestion 2020**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

**ADOpte** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020 du budget communal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

#### **2021-009 : Approbation du compte administratif 2020**

Sous la présidence de Mme HUCHARD Nathalie, membre de la commission finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	508 435.75 €
Recettes	612 194.83 €

Excédent de clôture : 103 759.08 €

<i>Investissement</i>	
Dépenses	85 876.70 €
Recettes	51 170.63 €

Déficit de clôture 34 706.07 €

Le Compte Administratif a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**2021-010 Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020:

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
- Constatant que le compte administratif, (section fonctionnement) fait apparaître un excédent d'exploitation de 538 921.23 € avec report,
- Constatant que le compte administratif, (section investissement) fait apparaître un déficit d'exploitation de - 41 871.87 € avec report,

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit:

- Excédent de fonctionnement au R 002 : 497 049.36 €
- Déficit d'investissement au D 001 : 41 871 87 € comblé par un titre en recettes au 1068 pour 41 871.87 €

**2021-011 Budget Primitif**

Après présentation par Monsieur Didier PILON, le budget primitif 2021 se présente comme suit :

**Section de fonctionnement**

Dépenses : 1 075 119.36 € dont 454 917.13 € vers la section d'investissement  
 Recettes : 1 075 119.36 € dont 497 049.36 € d'excédent de fonctionnement

**Section d'investissement**

Dépenses : 922 218 € dont 41 871.87 € de solde reporté  
 Recettes : 922 218 € dont 454 917.13 € d'excédent de fonctionnement

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité

**ADOpte** le budget primitif 2021.

**Informations :**

Les travaux de mise en sécurité de l'église sont prévus sur 3 phases. Les dossiers de subventions sont en cours de signature et seront transmis aux organismes financiers avant le 31 mars 2021.

Concernant l'accessibilité, la mairie attend d'avoir tous les projets pour délibérer sur le choix de l'architecte.

Proposition de l'adjointe aux finances de mettre en place un groupe de travail pour le projet de la mairie.

L'enveloppe du CCAS est passée de 1 500 € à 4 000 €.

Fin de séance à 21h04.

